

# La quadrature du cercle



Depuis plusieurs années, en fait quatre pour être précis, nous avons donné deux grandes orientations prioritaires pour la commune à savoir le plan d'occupation des sols (POS) et son corollaire l'assainissement. Devant l'inertie patente de ces deux dossiers, certains s'interrogent : "Que font-ils ? Pourquoi rien ne bouge ?" Ces interrogations sont légitimes. Nous allons tenter d'y répondre.

Le plan d'occupation des sols débute en 1998 et il paraît judicieux que chaque commune puisse établir sa carte communale dans le dessein d'un assainissement cohérent au niveau cantonal. Toutes les communes se reliant pour un assainissement commun. Ces études, confiées à un cabinet d'architectes pour l'établissement du schéma général et des cartes communales, débordent largement des échéances et le retard pris sera la première pierre d'achoppement pour ces deux projets.

En l'an 2000, la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) intervient et modifie en partie les critères et le cadre de notre POS qui devient le PLU (Plan Local d'Urbanisme). La commission communale se remet au travail avouant une lassitude bien compréhensible. (Les rendez-vous avec les services de l'état se déroulent en journée et les conseillers n'ont d'autre choix que de prendre sur leur temps de travail, c'est-à-dire poser des congés). Un avenant est signé avec le cabinet d'architectes urbanistes pour le travail supplémentaire ce qui occasionne un surcoût.

La présentation de notre PLU a lieu en juillet 2002 avec les partenaires concernés (sous-préfecture, DDE, DDA, chambre d'agriculture). Force est de constater que le projet montre des incohérences dues en partie à un manque de communication entre les services de l'état, le cabinet d'architectes et les élus. Nouvelle déception pour nous, tant l'impatience est grande de développer notre commune, de lui donner les moyens d'assurer son avenir, car tout est lié.

Le PLU et l'assainissement nous permettront de délivrer de nouveaux permis de construire afin d'accueillir de nouvelles familles garantes de notre pérennité. Le PLU, c'est aussi la possibilité d'attirer de nouvelles entreprises au lieu dit Chez Merlin (zone d'activités économiques). Chaque salarié d'une entreprise implantée sur notre commune étant une source de revenu et aussi un espoir d'endiguer l'hémorragie d'emploi sur la vallée (quatre projets d'installations ont été déboutés jusqu'à présent : retard PLU + assainissement). La loi montagne, apparue entre temps, limitera l'accueil des entreprises pour ne cibler que celles ayant le label "polluantes". Le PLU, c'est aussi la sauvegarde de nos écoles mais c'est surtout garantir nos finances face aux tâches impératives, aux coûts élevés que nous devons assumer en partie (assainissement, recherche d'eau).

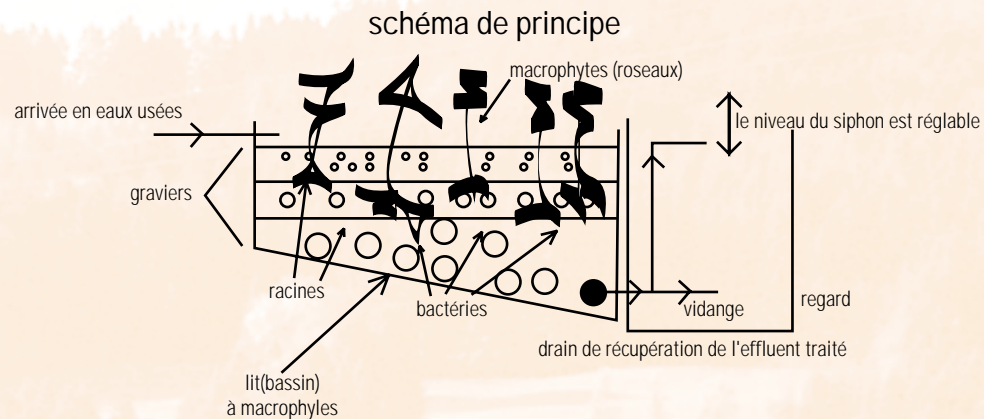
Parfois, c'est l'incrédulité qui l'emporte puisque certains projets de construction ou de rénovation situés hors zones couvertes par le PLU sont acceptés alors que des projets situés dans les zones couvertes par le PLU sont refusés à un titre ou à un autre. C'est ainsi qu'aujourd'hui des études hydrogéologiques privées viennent contester celles réalisées afin de déterminer notre carte communale d'assainissement.

Le projet d'assainissement cantonal n'ayant pas obtenu de consensus, la commune se tourne vers une solution indépendante pour accélérer son PLU. Le projet initial prévoyait un raccordement pour Curseille, le Chef Lieu, Chez Vachat, Les Ruhin, Floret, La Crosse et la zone artisanale avec un collecteur et une station de refoulement pour accéder à la station d'épuration de Boège. Après études et comparaison des coûts, une station propre à Saint-André paraît la solution la moins onéreuse. De plus, une station de type "macrophyte" est une réponse satisfaisante en termes d'environnement (absence de boue à retraiter et implantation discrète dans le paysage), d'entretien et de frais de fonctionnement.





# La quadrature du cercle



Donc une nouvelle étude est confiée aux services d'état (DDE et DDA) pour 2003 et si accord de financement, les travaux pourraient débuter en 2004.

La centrale d'épuration serait la première étape pour développer la zone artisanale, mais il faudrait pour cela que notre PLU sorte des limbes des corridors administratifs où notre maire tente désespérément de l'en sortir !

La dernière inconnue qui est de taille, est l'alimentation en eau. Notre PLU serait compromis en partie si nous ne pouvions en garantir les ressources suffisantes. Sujet d'actualité même si nous n'avons pas eu de difficultés techniques majeures en 2002 et une situation climatique favorable (pas de sécheresse). Pourtant, nous demeurons en limite de production si de nouvelles constructions sont avalisées. Nous avons fait appel à un sourcier pour repérer des zones de captage. Un sondage à Ludran, sur les recommandations de celui-ci, n'a donné qu'un résultat médiocre. Nous avons donc consulté un cabinet d'hydrogéologie. Ses conclusions sont claires : il y a des millions d'années, notre vallée était un glacier. Tout glacier produit sous son "ventre" une rivière d'écoulement. C'est cette rivière souterraine ensevelie qu'il faut capter. Une étude est en cours, les sondages s'effectuent entre 80 et 120 mètres de profondeur. Les premiers résultats démentent l'infaillibilité de cette théorie.



*L'arbre prisonnier du poteau métallique comme le village dans le carcan des lois et des méandres administratifs.*

En conclusion, le retard du PLU, les études en cours pour l'assainissement et la recherche d'eau restent les grandes préoccupations de la mairie pour les années à venir.